HCL
HOSPICES CIVILS DE LYON
votre santé, notre engagement

DIRECTION DU PATRIMOINE
HOSPITALIER - DIT
49 rue Villon - CS 98297
69373 LYON
CEDEX 08
☎ 04 72 11 70 57

ETABLISSEMENT

HCL- Groupement Hospitalier Centre
Hôpital E. Herriot

OPERATION

REAMENAGEMENT DES ABORDS DES PAVILLONS A, JK ET DU PAVILLON G

DOCUMENT

CCTP

LOT 4 - Serrurerie, pierre de taille, Eclairage patrimonial

ENTREPRISE

AGENCE GOUTAL

MAITRISE D'OEUVRE

Urbaniste paysagiste - ZEPPELIN Architectes
25 rue Paul Chenavard - 69001 LYON
T : 04 78 30 99 41

Technique VRD - AGS Developpement
14, avenue Simone Veil 69150 DÉCINES CHARPIEU
T : 04 37 23 68 72

Architecte du patrimoine - AGENCE GOUTAL
110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS
T : 01 42 59 18 17

Technique Génie Civil - GES Structures
12, rue Edison 69500 BRON
T : 04 72 15 29 50

DATE	INDICE	MODIFICATION
28/08/2026	A	Phase DCE

EDL | APS | AVP

PRO | **DCE** | PEO | POE

Echelle : -

N° pièce : 18.2

1. CLAUSES GENERALES AU PRESENT LOT 1
1.1 OBJET DU PRESENT LOT 1
1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS 1
1.3 SUJETIONS GENERALES D'EXECUTION DES OUVRAGES 1
1.3.1. MODE DE METRE : marché à prix forfaitaires : 1
1.3.2. CLOTURES DE ZONES, ECHAFAUDAGES, NACELLES ET PROTECTIONS : 1
1.3.3. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT 1
1.3.4. CONTRAINTES D'EXUCTION DES TRAVAUX LIES AU FONCTIONNEMENT DU SITE 2
1.4 SUJETIONS PARTICULIERES D'EXECUTION A LA REALISATION DES DIFFERENTS TRAVAUX DECRITS DANS LES ARTICLES DU PRESENT CCTP 2
1.5 ANALYSE ET CONTROLE : 2
1.6 RECONNAISSANCE DES LIEUX 2

2. DESCRIPTIONS ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES 3
2.1 OBJET DU MARCHE A PRIX FORFAITAIRES 3
2.2 ETAT DES LIEUX 4
2.3 TRAVAUX SUR VEGETATIONS EXISTANTES -ENLEVEMENT AVEC SOIN DES VEGETAUX, MISE A DISPOSITION DU JARDINIER, ET REPLANTAGE EN FIN D'INTERVENTION 4
2.4 GRILLES EN FER DE L'ENTREE ARSONVAL – TRAVAUX DE RESTAURATION SUR FERRONNERIE - SERRURERIE 5
2.4.1 RESTAURATION EN ATELIER DES VANTAUX (parties mobiles des grilles) 6
2.4.2 RESTAURATION IN SITU DES PARTIES FIXES (grilles entre portillons et façades, et bâtis de ferrures des portillons et vantaux du grand portail) : 8
2.5 RESTAURATION EN ATELIER DES GRILLES D'ECOULEMENT DES EAUX DE CANIVEAUX 10
2.6 RESTAURATION D'OUVRAGES EN BETON (murs bahuts des grilles latérales et bacs à fleurs) : 11
2.7 RESTAURATION D'OUVRAGES EN PIERRE DE VILLEBOIS (piliers - phares lanternes) : 13
2.8 RESTAURATION DES LANTERNAUX COURONNANT LES PILLIERS CENTRAUX ET REMISE EN LUMIERE 15
2.9 CREATION DE MAIN-COURANTE DANS L'ACCES PRINCIPAL DU BATIMENT - PAVILLON G 17
2.10 COMPLEMENT DE MAIN-COURANTE EN ALUMINIUM POUR ESCALIER D'ACCÈS AU PAVILLON L 19
2.10.1 ADAPTATION DE GARDE-CORPS EN ALUMINIUM EXISTANT EN TROTTOIR PAR CREATION D'UNE MAIN-COURANTE DE FORME INCLINEE - ZONE ESCALIER D'ACCÈS AU PAVILLON L 20
2.11 DEPOSE ET REPOSE DE MAIN-COURANTES POUR SEUIL DU PAVILLON L 22
2.12 DEPOSE ET REPOSE DE GARDE-CORPS SUR MURET REHAUSSE SEUIL PAVILLON L 23
2.13 RETOURNEMENT DE MAIN-COURANTE EN EXTENSION - RAMPE PAVILLON L 24
2.14 GRAVOIS 25
2.15 DOE DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES 25
2.16 DEPENSES CONTROLEES 25

3. NOTE FINALE 27

1. CLAUSES GENERALES AU PRESENT LOT

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Travaux de restauration de grilles en fer forgé de l'entrée principale, des piliers en Pierre de Villebois, de murs bahut et bacs à fleurs en béton, de lanternaux couronnant les piliers, d'enlèvement avec soin des végétations existante incluant leur transplantation provisoire et de leur repose en fin d'intervention, et de création ou modification de lisses et de garde-corps sur existants, tels qu'ils sont décrits dans le présent C.C.T.P.

1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

En complément des documents techniques contractuels visés à l'article « Pièces constitutives du marché » du C.C.A.P., sont contractuels, les documents suivants :

- Le présent C.C.T.P.
- Tous les textes de lois, normes, règlements, D.T.U., en vigueur à la date d'exécution des travaux, et en particulier ceux concernant :
 - Les travaux de ferronnerie.
 - Les travaux de serrurerie.
 - Les travaux de pierre de taille.
 - Les travaux de béton.
 - Les travaux de peinture.
 - Les règles de calcul des constructions en acier,
 - Les travaux sur garde-corps et lisses pour des bâtiments tertiaires et de mise en accessibilité.
 - Les travaux d'électricité et d'éclairage.
 - Les travaux sur végétaux.
 - Liste non exhaustive.
- Les recommandations professionnelles.
- Le D.P.G.F.
- Les comptes-rendus de chantier.
- Le plan de coordination.

1.3 SUJETIONS GENERALES D'EXECUTION DES OUVRAGES

Les prix portés au D.P.G.F. comprennent également en sus des ouvrages décrits au chapitre 2 ci-après :

1.3.1. MODE DE METRE : marché à prix forfaitaires :

- Les prix portés au D.P.G.F. comprennent les ouvrages décrits au chapitre 2 ci-après.
- Ils sont réputés comprendre toutes les sujétions de montage à toutes hauteurs des matériaux et du matériel.

1.3.2. CLOTURES DE ZONES, ECHAFAUDAGES, NACELLES ET PROTECTIONS :

- L'entreprise devra toutes les clôtures d'isolement du public des zones de chantier ; tous les moyens d'accès pour les travaux en hauteur (incluant des échafaudages fixes, mobiles et nacelle) ; toutes les protections des sols et des ouvrages contigus ; tous les étaiements et mises en sécurité de ses intervenants (EPI) selon les ouvrages qu'elle aura en charge de réaliser
- Toutes ces prestations sont incluses dans ses prix forfaitaires.
- Nota : L'accès des matériaux et produits se fera par le même passage.

1.3.3. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

- L'entreprise devra un étroite collaboration avec les autres corps pouvant intervenir dans ses propres est exigée entre tous les corps d'états.

1.3.4. CONTRAINTES D'EXUCTION DES TRAVAUX LIES AU FONCTIONNEMENT DU SITE

- L'entreprise devra intégrée dans ses prix forfaitaires toutes les contraintes liées au fonctionnement du site, dont les demandes qui lui seront faites de déplacer sa nacelle au droit de l'entrée routière de l'hôpital qui doit rester un libre à la circulation routière et la circulation piétonne en demande ponctuelle.

1.4 SUJETIONS PARTICULIERES D'EXECUTION A LA REALISATION DES DIFFERENTS TRAVAUX DECRITS DANS LES ARTICLES DU PRESENT CCTP

Comprennent pour toutes les interventions sur site et en atelier :

- Toutes les fournitures en matériaux, quels qu'ils soient, les façonnages, les transports et les moyens de levage, les poses, présentations, calages et les fixations.
- Tous les refaçonnages quels qu'ils soient sur les ouvrages existants sur site et en atelier, et sur les ouvrages neufs ; tous les divers assemblages neufs sur neufs et neufs sur anciens ; toutes les interventions sur existants pour poses, scellements, soudures, fixations ou refixations des ouvrages, percements et ou carottages dans supports de toutes natures, tous les colmatages, calfeutrements, reprises fissures, ragréages et peinture, et autres prestations décrites dans les articles suivants..
- Toutes les coupes droites, biaises, en dévers, coupes circulaires, chantournements, arrondis, gorges, moulures….
- Tous les travaux annexes indispensables à la parfaite tenue et finition des ouvrages, et inclura dans son offre tous éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits.
- Tous les matériels utiles à la réalisation des ouvrages, quels qu'ils soient : amenée, location, utilisation sur le site, et le repli final.
- Le soumissionnaire sera tenu de vérifier si les détails de construction décrits au CCTP sont complets, si les types de construction sont appropriés et s'ils présentent les qualités requises à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus. Ceci s'applique également aux raccords aux maçonneries des éléments métalliques, et aux sollicitations auxquelles ils seront soumis. Les modifications ou compléments jugés utiles ou nécessaires devront être joints à la soumission, accompagnés des justifications correspondantes.
- L'entreprise devra l'établissement des documents nécessaires à la réalisation des ouvrages (plans d'exécution, notes de calcul, études de détails, études générales des structures, dimensionnement…).
- L'ensemble sera soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle s'il est nommé.
- L'entrepreneur ne pourra commencer l'exécution de ses ouvrages qu'après approbation ou visa du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle s'il est nommé.
- L'entrepreneur devra le nettoyage journalier de ses zones d'interventions.
- Les matériaux utilisés devront être de première qualité à l'exclusion de tout matériau déclassé ou de récupération.

1.5 ANALYSE ET CONTROLE :

- Le Maître d'Œuvre aura toujours le droit de faire procéder inopinément, quand bon lui semblera et quel que soit le degré d'avancement des travaux, à tous prélèvements et toutes analyses, tant des matières premières livrées au chantier que les peintures mises en œuvre, faites aux frais de l'entrepreneur, par un laboratoire au choix du Maître d'Œuvre, sans préjudice des abattements à appliquer sur les travaux exécutés antérieurement, du refus pur et simple de ces travaux.

1.6 RECONNAISSANCE DES LIEUX

- L'entrepreneur devra s'être rendu sur place et ne pourra pas se prévaloir d'une méconnaissance des conditions d'accès et de réalisation des travaux.

2. DESCRIPTIONS ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES

Nota : L'entrepreneur du présent lot devra prendre en compte dans ses prix forfaitaires, l'incidence des exigences demandées par le coordonnateur d'hygiène et de sécurité.

Au fur et à mesure des travaux et dans le délai prescrit au planning le Maître de l'ouvrage et le Maître d'œuvre se donnent le droit d'appliquer les pénalités de retard sur les différents phasages, conformément aux CCAP et CCAG travaux.

L'entrepreneur devra pour répondre à son offre s'être rendu sur place, y prendre tous les renseignements, indications et pour y faire tous les relevés nécessaires à la remise de son prix.

- L'entrepreneur connaît les différentes natures des matériaux et a évalué les anomalies qu'il peut rencontrer.
- Les dimensions données dans le présent CCTP sont données à titre indicatif. Les cotes sont à reprendre sur place.

NOTE IMPORTANTE :

- L'entreprise soumissionnaire devra inclure dans son offre, tous les éléments non portés au présent CCTP, nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits.
- L'Entrepreneur connaît les différentes natures des matériaux et a évalué les anomalies qu'il peut rencontrer.

2.1 OBJET DU MARCHE A PRIX FORFAITAIRES

L'entreprise titulaire du lot s'engage à réaliser l'ensemble des ouvrages décrits ci-après en répondant aux conditions et objectifs suivants :

- Restauration, modification, création sur ouvrages de ferronneries, serrureries, en béton, en pierre de taille, et lanternes …, décrits dans les présents articles du chapitre 2 : Descriptions et localisations des ouvrages.
- Dessins d'exécution des ouvrages restaurés, réparés, complétés, et projetés.
- Remise en peinture sur métal et béton, et protection sur pierre de taille.
- Grande précision d'implantation et qualité de finitions exigées pour l'ensemble des ouvrages décrits dans le présent chapitre, quels qu'ils soient.

Les dimensions données dans le présent CCTP sont prises entre tableau et données à titre indicatif. Les cotes sont à reprendre sur place.

2.2 ETAT DES LIEUX

Dispositions générales :
Avant toute intervention sur le site, l'entreprise devra :
- Etablir à sa charge un constat des lieux en présence du Maître d'Ouvrage, de la Maîtrise d'Œuvre, du site et des entreprises intervenantes :
- Les frais de constat, inclus le rapport écrit, les photos et autres documents (en cinq exemplaires), sont à la charge du présent lot.
- En cas de dégâts dus à la présente entreprise pendant ses interventions, les travaux de restauration et de remise en état seront à la charge de la présente entreprise.
- La remise en état finale des lieux est à la charge du présent lot pour ses différentes zones d'interventions.

Localisations :
Pour l'ensemble des travaux du présent lot ^pour chacune des tranches :
- En début de travaux sur l'ensemble des différentes zones de chantier, concerné par les travaux décrits ci-après.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.3 TRAVAUX SUR VEGETATIONS EXISTANTES -ENLEVEMENT AVEC SOIN DES VEGETAUX, MISE A DISPOSITION DU JARDINIER, ET REPLANTAGE EN FIN D'INTERVENTION

Dispositions générales :
En sus des prestations décrites dans les articles du chapitre 1, l'entreprise devra :
- La dépose avec soin de végétation.
- La fourniture de pots de diamètre correspondant à la végétation déposée et en nombre suffisant.
- Les arrosages jusqu'à la mise à disposition du maître d'ouvrage.
- Le stockage dans la zone que lui indiquera le maitre d'ouvrage.
- L'arrosage durée le temps de stockage n'est pas à la charge de l'entreprise et reste à celle du jardinier.
- L'entreprise devra la repose des végétations à la fin du chantier, compris fourniture et mise en place de terre pour plantation de plante verte et florale et trois arrosages.

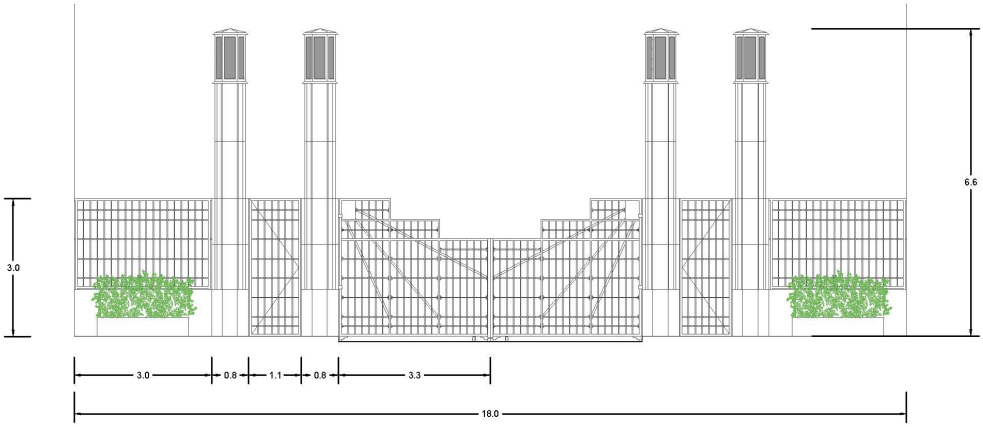
Localisations : TRANCHE FERME – Pavillons AJK Phase 1
- Pour les végétaux situés dans les deux bacs en béton situés de part et d'autre de l'entrée.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.4 GRILLES EN FER DE L'ENTREE ARSONVAL – TRAVAUX DE RESTAURATION SUR FERRONNERIE - SERRURERIE



L'entrée principale de l'Hôpital Edouard Herriot, photographie, 2025, Agence Goutal, constituée d'un grand portail central, et de deux portillons et grilles fixes.



Elévation graphique extérieure de l'ouvrage

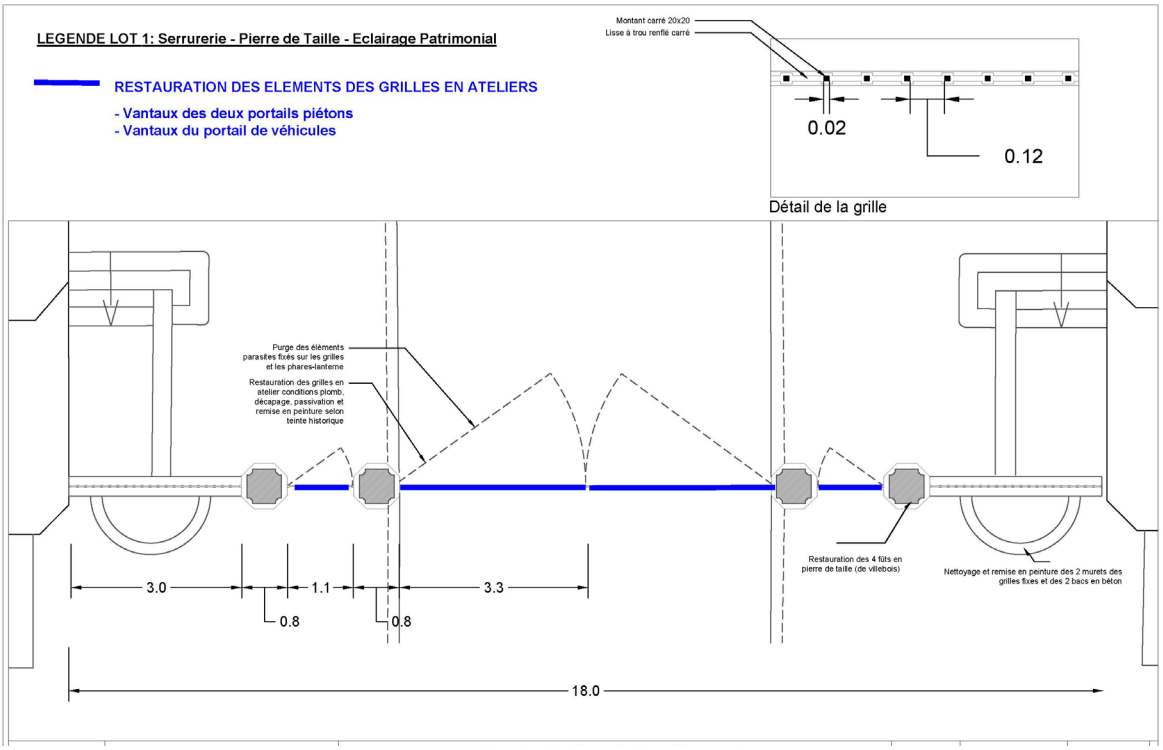
Dispositions générales

En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

- Les restaurations in situ ou à l'atelier selon les différents cas décrits dans les articles ci-après, en tenant compte de la suspicion de la présence de peinture plombée.
- La dépose avec soin et en conservation des éléments destinés à être restaurés en atelier et les moyens de levage, les mises en caisse si nécessaires, le transport par camion.
- Les protections sur site pour les interventions sur le site sur les éléments conservés (protocole plomb à établir et à présenter au CSPS avant toute intervention).
- Le décapage complet des éléments en métal.
- Le brossage et dépoussiérage.
- La réparation, la restauration, le remplacement à neuf de ferronneries, et de serrurerie, à réaliser sur le site ou à l'atelier, tels qu'ils sont décrits dans les ouvrages ci-après.
- Le brossage et dépoussiérage avant la mise en place des traitements de de recouvrement.
- La passivation de tous les éléments en fers neufs et anciens.
- La remise en peinture.
- La fourniture, les façons et les applications de tous les produits et pose de tous les matériaux nécessaires aux interventions décrites ci-après.
- Le retour sur le site des éléments traités en atelier, le levage, la présentation, la mise en jeu, la pose et les assemblages sur les existants restaurés et remis peinture.
- Tous les coltinages, montages et difficultés d'accès et d'interventions quelles qu'elles soient, avec pour rappel le libre passage des véhicules au droit du grand portail.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Dispositions particulières et localisations :

2.4.1 RESTAURATION EN ATELIER DES VANTAUX (parties mobiles des grilles)



Vue en plan des ouvrages à restaurer en atelier





Vues photographiques des vantaux de l'entrée, 2025, Google maps

Description des ouvrages à traiter à l'atelier :

- Un grand portail central d'accès routier constitué de deux vantaux fixés sur deux grands piliers en pierre de taille de Villebois et maintenus en position ouverte.
- Deux portillons latéraux d'accès piétons également fixés sur de grands piliers.
- Dimensions approximatives des ouvrages.
 - Hauteur des vantaux : 3.00 m
 - Largeur des portillons : 1.10 m.
 - Largeur du grand portail : 6.60 ml réparti en 2 x 3.30 ml par vantail.
- Les bâtis fixes et charnières et autres ouvrages (gâches, éléments de serrures fixés dans existants seront restaurés sur le site : Cf article 2.4.2 ci-après).

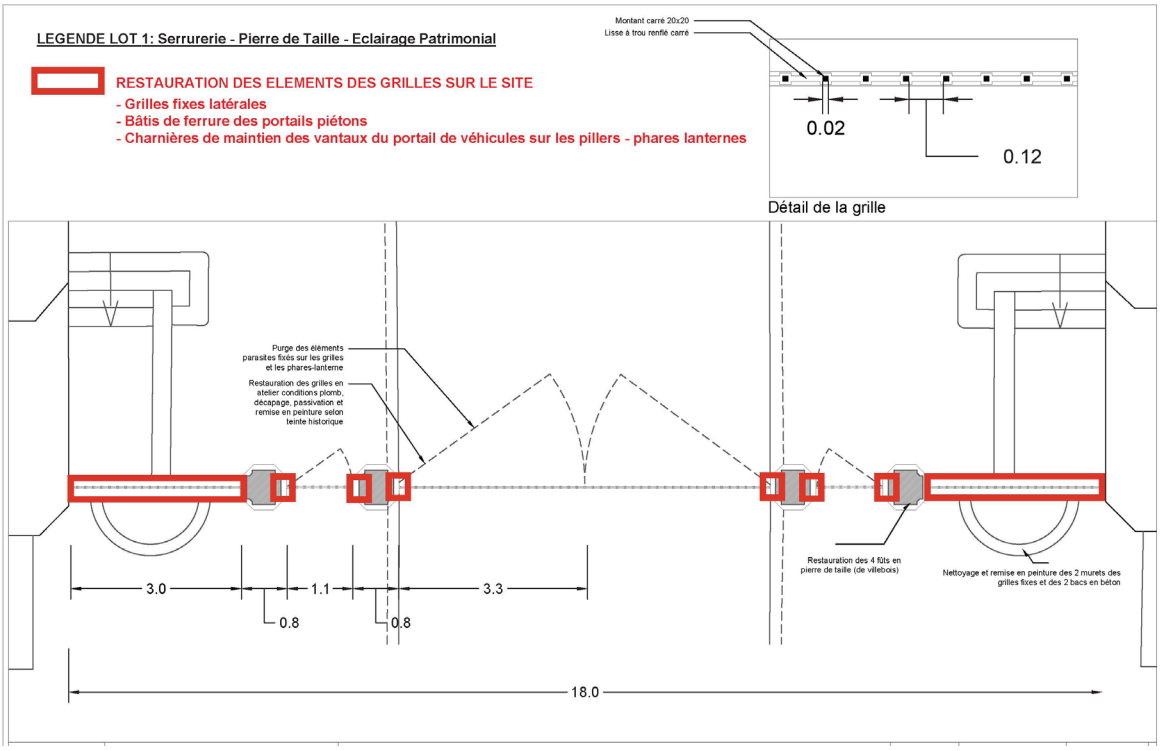
Dispositions générales et particulières :

- La numérotation préalable des divers éléments à déposer et repérage sur plans ou photos, dont un exemplaire sera remis à l'architecte.
- La dépose avec soin et en conservation des éléments à restaurer, compris toutes les protections et le transport aller.
- La purge des éléments parasitaires, quels qu'ils soient, sera vue sur le site et validé par l'architecte maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.
- Le décapage des ouvrages en condition plomb à l'atelier, compris toutes les protections et EPI, le stockage des déchets dans des sacs étiquetés et leurs manutentions jusqu'aux tris sélectifs compris frais afférents.
- Le brossage et dépoussiérage, compris toutes sujétions, et enlèvement aux tris sélectifs selon protocole de décapage.
- La restauration si nécessaire des ouvrages dégradé, reconstitution des ouvrages lacunaire (le cas échéant),
- La passivation des fers, compris toutes sujétions,
- La mise en peinture par teinte dito existante (RAL 7016 ou 7024 suivant la couleur d'origine des grilles de clôture), soumise à l'approbation de l'architecte du patrimoine, compris essais de convenance.
- La remise en place des grilles (vantaux), compris toutes protection, transport retour, toutes adaptation lors de la repose, mise en jeu, et toutes sujétions de l'entreprise, et raccords de peinture.
- Les manutentions et l'enlèvement des déchets aux décharges publiques compris tri sélectif des déchets liés à la repose.

Localisations : TRANCHE FERME – Pavillons AJK Phase 1

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.4.2 RESTAURATION IN SITU DES PARTIES FIXES (grilles entre portillons et façades, et bâtis de ferrures des portillons et vantaux du grand portail) :



Vues en élévation et plan des ouvrages à restaurer sur site



Vues photographiques des grilles et bâtis de vantaux de l'entrée, 2025, Agence Goutal

Description des ouvrages à traiter sur le site :

- L'ensemble des ouvrages de fixation et de fermeture des ouvrants qui n'ont pas été déposés, à savoir les bâtis fixes et les charnières, les gâches, éléments de serrures fixés dans les existants.
- Les grilles latérales fixes dont les dimensions approximatives sont les suivantes :
 - Une hauteur avoisinant les 3.00 m pour un développé de 3.00 ml chacune.

Objectif de la restauration sur le site concernant les bâtis et portails, les charnières, les gâches et les grilles :

- Il s'agira de conserver en place ces ouvrages dont les scellements ont été fichés (dès l'origine) dans les façades des pavillons A et J-K, et dans les quatre piliers, dont le clos et couvert du pavillon A viendra d'être restauré, et qu'il conviendra de ne pas impacter ses façades par des descellements d'ouvrages et par les travaux de restauration décrits ci-après.

Dispositions générales et particulières :

- La mise en place de protection au droit des interventions décrites ci-après pour protection des façades des pavillons A et J-K, compris toutes sujétions.
- La purge des éléments parasitaires, quels qu'ils soient, sera vue sur le site et validé par l'architecte maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.
- La purge de l'ensemble des éléments parasitaires après validation sur le site avec l'architecte maître d'œuvre.
- Le décapage des ouvrages, en condition plomb, se fera par utilisation du décapant "Smart Strip" ou équivalent, avec complément de protections sur les points d'interventions, les surfaces contiguës, avec le port des EPI. Cette prestation englobe également le stockage des déchets dans des sacs étiquetés « PLOMB » et leurs manutentions jusqu'aux tris sélectifs compris frais afférents et toutes sujétions de l'entreprise.
- Le nettoyage des résidus de décapage, brossage et dépoussiérage, compris toutes sujétions, et enlèvement aux tris sélectifs selon protocole de décapage.
- La restauration selon besoin des parties dégradées, reconstitution, apports de matières/matériaux/remplacement des ouvrages lacunaire (le cas échéant).
- L'application d'un traitement antirouille, compris toutes sujétions, à réaliser en une couche sur l'ensemble des surfaces décapées et toutes les faces pour les éléments neufs leurs assemblages sur existants.
- La mise en peinture par teinte dito existante (RAL 7016 ou 7024 suivant la couleur d'origine des grilles de clôture), soumise à l'approbation de l'architecte du patrimoine, compris essais de convenance, à réaliser sur toutes les surfaces métalliques, en deux couches au minimum avec application à la brosse fine uniquement.
- Les déposes et mises en sacs des protections provisoires, et leurs manutentions et enlèvements avec des déchets non comptabilisés dans les autres points de cet article et liés également au nettoyage final des zones d'interventions, jusqu'aux décharges publiques compris tri.

Dispositions spécifiques concernant les interventions sur site en condition plomb

- Les interventions seront réalisées en condition plomb en raison de la suspicion de peinture plombée.
- L'entreprise se conformera à la règlementation en vigueur à la date d'exécution de ses travaux.
- Elle mettra en place in situ toutes les protections nécessaires à ses interventions aussi bien pour les ouvrages que pour les compagnons.
- L'entreprise établira un protocole et une méthodologie qui seront décrits dans leur mémoire technique de l'appel d'offres.
- Ensemble de prestations incluses dans les présents prix de l'entreprise

Localisations : TRANCHE FERME – pavillons AJK Phase 1

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.5 RESTAURATION EN ATELIER DES GRILLES D'ECOULEMENT DES EAUX DE CANIVEAUX



Vue de localisation des 2 grilles d'avaloir à traiter, 2026, Google maps



Vue de détail sur une des grilles, 2025, Agence Goutal

Description des ouvrages à traiter sur le site :

- Deux grilles d'avaloir ou écoulement des eaux en fonte positionnées de part et d'autre de l'entrée des véhicules au niveau des caniveaux.
- Dimensions à reconnaitre lors de la visite d'appel d'offres.

Dispositions générales

En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

- Les déposes et reposes des ouvrages, leurs doubles transports en vue d'une restauration à l'atelier.
- La fourniture, mise en place avec adaptation si nécessaires de grilles provisoires permettre la sécurité des usagers et le maintien des écoulements des eaux, et leurs déposes et manutentions et enlèvements aux décharges publiques compris tris sélectifs.
- Les restaurations à l'atelier compris décapage, brossage, et tous les compléments de restaurations avec apports éléments neufs soudés, selon les règles de l'art.
- L'application d'un traitement antirouille, compris toutes sujétions, à réaliser en une couche sur l'ensemble des surfaces décapées et toutes les faces pour les éléments neufs leurs assemblages sur existants.
- La mise en peinture par teinte dito existante (RAL 7038), à réaliser sur toutes les surfaces en deux couches au minimum avec application à la brosse fine uniquement.
- La présentation sur le site, les ajustements, le nettoyage au préalable des supports dont les feuillures d'encastrement, les ragréages de bordure si nécessaires (avec apport du matériel et des matériaux) afin d'assurer une pose stable et durable des ouvrages restaurés.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

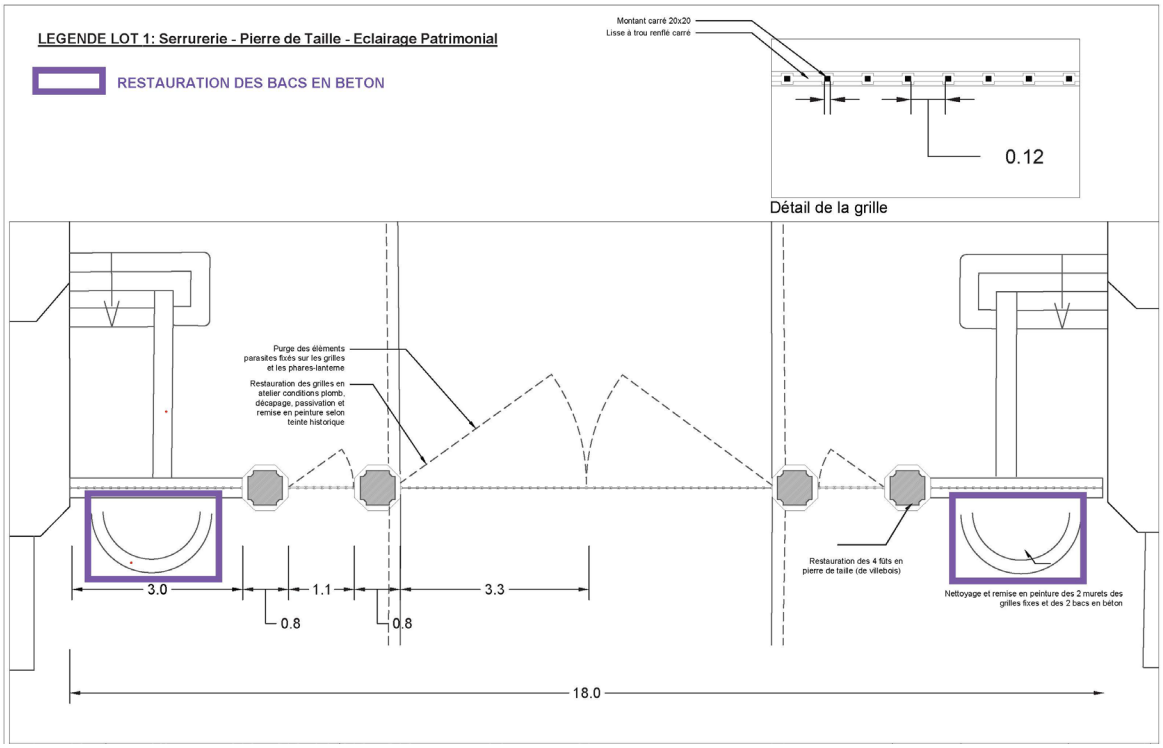
Localisations : TRANCHE FERME – Pavillons AJK Phase 1

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F.

2.6 RESTAURATION D'OUVRAGES EN BETON (murs bahuts des grilles latérales et bacs à fleurs) :



Vue de localisation des bacs en béton à traiter, 2026, Google maps



Localisation en plan des bacs.

Description des ouvrages à traiter sur le site :

- Deux bacs de forme de « demi-ronde » allongée vers l'ouest et adossés à l'est aux murs bahuts portant les grilles fixes.
- Ces bacs sont végétalisés, et seront vidés pour les présents travaux.
- Une peinture « claire » est appliquée sur les extérieurs des élévations.
- Dimensions approximatives des ouvrages vue de-dessus :
 - 2.10 ml de largeur x 1.4 m de profondeur pour un développé ext. : 4.40 ml.
 - L'entreprise devra une reconnaissance de ces cotes sur le site lors de la visite d'appel d'offres.

Dispositions générales

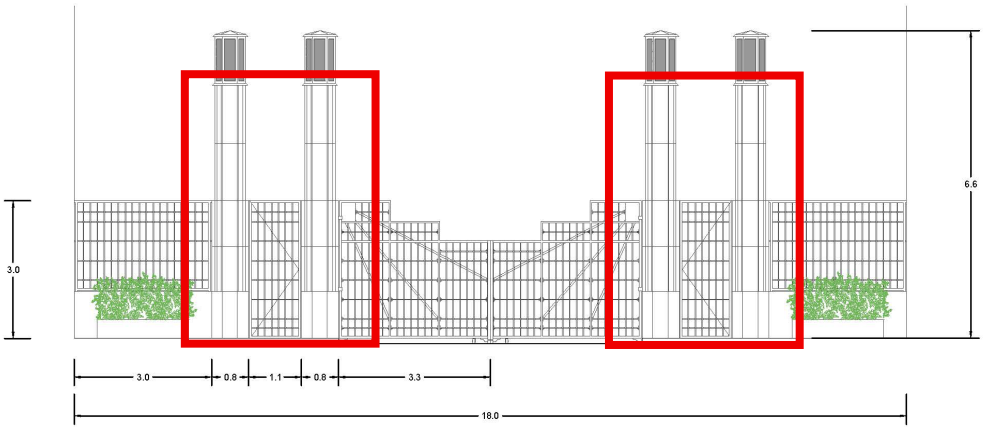
En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

- L'établissement d'un bilan sanitaire des bétons avec identifications et caractérisation des désordres et types de salissures : biologiques, fientes, rouille, calcite… reporté sur les plans et les élévations de l'ouvrage (format dwg et PDF)
- L'établissement d'un protocole de nettoyage adapté aux résultats obtenus, et tous les essais nécessaires demandés pour la validation par l'architecte maitre d'œuvre.
- La purge de l'ensemble des éléments parasitaires après validation sur le site avec l'architecte.
- Le brossage et la passivation des fers apparents avant ragréage au ciment (aspect et finition identique à l'existant), compris toutes sujétions.
- La purge des reprises sur les bétons si existants, façon de reprises par refouillement des fers qui seraient mis au jour (si nécessaire), et les ragréages, compris toutes sujétions.
- La mise en peinture selon la teinte qui sera validée en temps utile par l'architecte maître d'œuvre, compris toutes sujétions de l'entreprise après validation de l'architecte, à réaliser sur toutes les surfaces en deux couches au minimum avec application à la brosse fine uniquement.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE FERME – Pavillons AJK Phase 1

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.7 RESTAURATION D'OUVRAGES EN PIERRE DE VILLEBOIS (piliers - phares lanternes) :



Elévation graphique extérieure de l'ouvrage



Vues intérieures et extérieurs sur les piliers à restaurer, 2025, Agence Goutal

<u>Description des ouvrages à traiter sur le site :</u>

- Quatre piliers nommés « Phares-lanternes » de base octogonale, en pierre de Villebois couronnés par des lanternes (dont la restauration est comptée et décrite à l'article 2.8 ci-après).
- Dimensions approximatives des ouvrages :
 - 5.40 ml de hauteur x 0.80 m de largeur à sa base et comportant 8 facettes de 0.33 m.
 - L'entreprise devra une reconnaissance de ces cotes sur le site lors de la visite d'appel d'offres.

Dispositions générales :

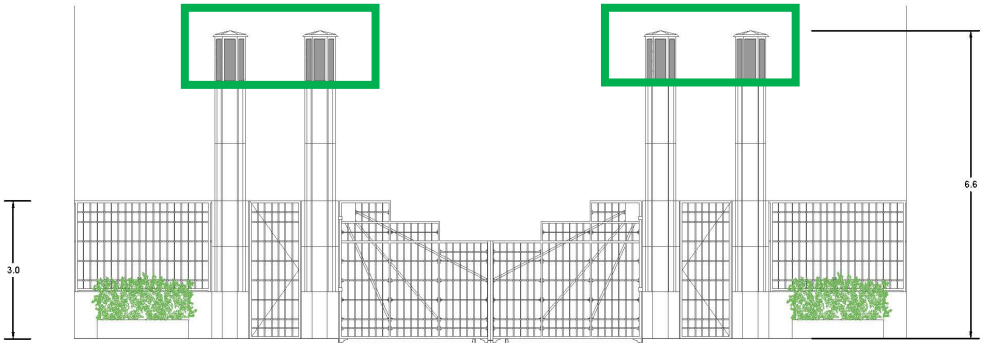
En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

- L'établissement d'un état sanitaire des pierres constituant les piliers, repérage des désordres, présentation pour validation à l'architecte maître d'œuvre pour avis, avec report sur les plans et les élévations de l'ouvrage (format dwg et PDF), et propositions d'interventions à réaliser.
- Les prélèvements à hauteur de 3 U, localisation en accord avec l'architecte des parements existants en pierre de taille, et analyse en laboratoire pour identification des pierres et affiner les interventions de restauration
- L'établissement d'un protocole de nettoyage adapté aux résultats obtenus, compris tous les essais préalables pour avis de l'architecte, et la réalisation du nettoyage sur toutes les faces des piliers après validation du protocole.
- La purge des pierres et des éléments parasitaires quels qu'ils soient après repérage et validation par l'architecte maître d'œuvre, compris ragréages ou remplacements si nécessaires des pierres formant les bases des fûts des piliers (sur deux lits, finition bouchardée), compris tous les rejointoiements.
- La réalisation d'un traitement de finition d'harmonisation après essais et avis de l'architecte maître d'œuvre sur les piliers.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE FERME – Pavillons AJK Phase 1

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

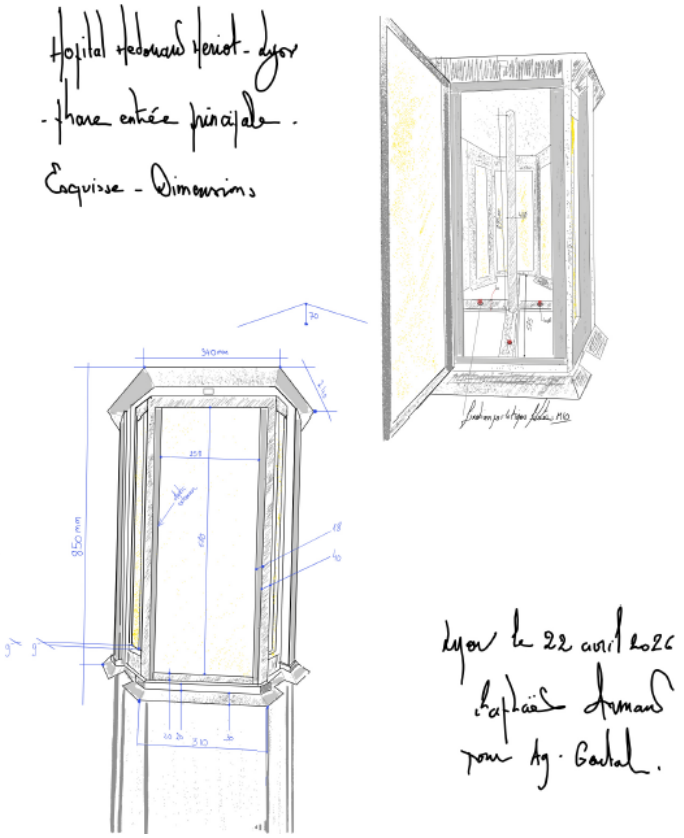
2.8 RESTAURATION DES LANTERNAUX COURONNANT LES PILLIERS CENTRAUX ET REMISE EN LUMIERE



Elévation graphique extérieure de l'ouvrage



Vues zoomées sur les lanternes à restaurer, 2025, Agence Goutal



Relevé à la nacelle, 2026, de Raphaël Armand pour l'Agence Goutal

<u>Description des ouvrages à traiter sur le site :</u>

- Quatre lanternes fixées aux sommets de quatre piliers de l'entrée Arsonval, qui ne sont plus fonctionnelles.
- De forme octogonale, avec une ossature métallique, des vitrages extra-clair dépoli.
- Dimensions approximatives des ouvrages selon relevés effectués par Monsieur Raphaêl Armand 2026 pour l'Agence Goutal (Cf croquis ci-dessus) :
 - 0.85 m de hauteur, comportant 8 facettes de 0.34m au niveau de leur couronnement.

Dispositions générales :

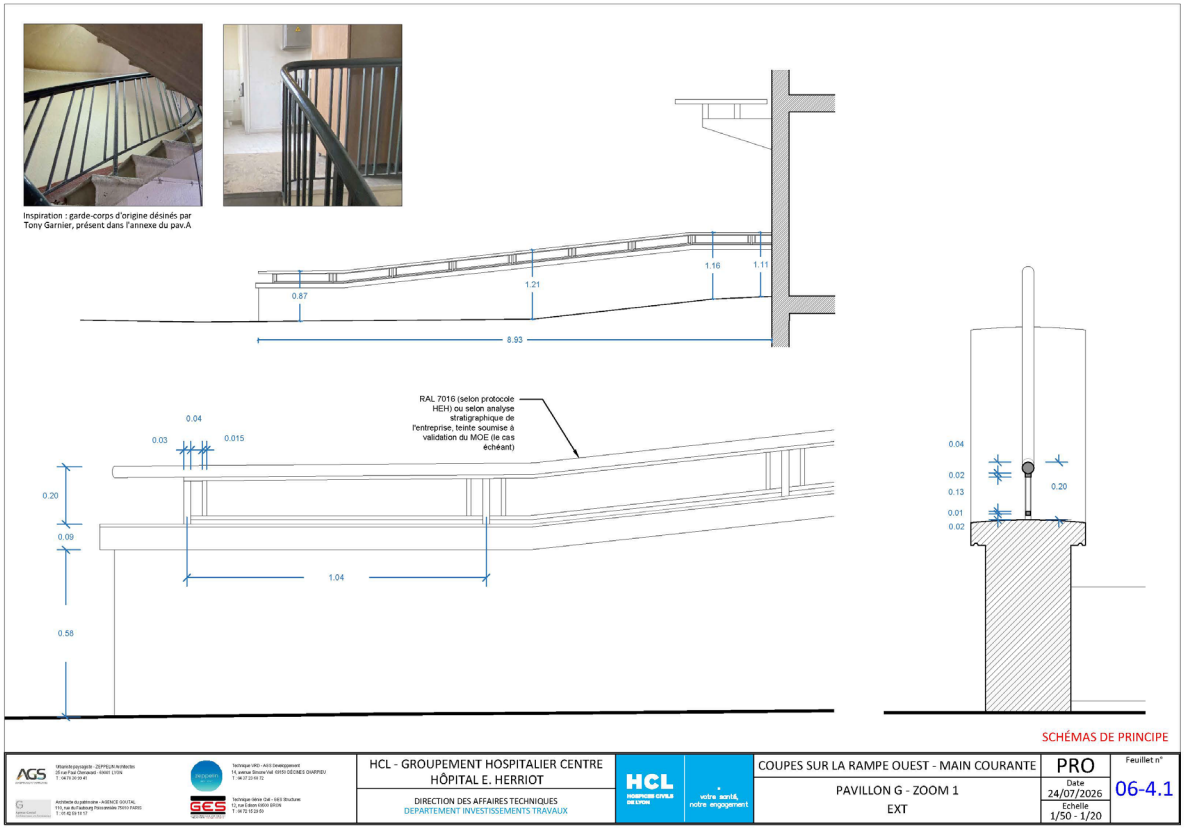
En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

- La fourniture, mise en place d'une nacelle élévatrice et démontage des 4 lanternes avec soin, compris conservation de la visserie, attachent existantes, etc. ; mise en caisse et protections et transport en atelier de restauration, compris toutes sujétions de l'entreprise.
- La fourniture et pose de protections étanches pour l'arase sommitale des 4 mâts, compris toutes sujétions de l'entreprise sans fixation directe dans la pierre.
- La restauration des structures métalliques et des verreries, qui s'effectuera en condition plomb en raison de la suspicion de peinture plombée, comprenant :
 - La restauration par décapage des structures acier des lanternes, compris traitement de surface pour usage extérieur milieux extrême, compris visserie et toutes sujétions de l'entreprise.
 - La fourniture, mise en œuvre d'un traitement par peinture type carrosserie au pistolet ou au pinceau, compris visserie et toutes sujétions de l'entreprise.
 - La fourniture et mise en place de vitrage neuf de type extra claire traité à l'acide phosphorique et non par sablage (à vérifier), en remplacement pour les verres non originels.
- La réalisation et reconstitution des sources de lumières :
 - La réalisation d'un ou de plusieurs prototypes jusqu'à validation par la MOE, la DRAC et le Contrôleur technique, compris toutes sujétions de l'entreprise.
 - La fourniture et façon de 3 sources Led par lanterne montées sur support mécanique, compris fourniture ou façonnage dudit support et toutes sujétions de l'entreprise. Compris mise en caisse et protections pour transport retour sur site
- La fourniture de tous les documents justificatifs techniques :
 - Les essais en atelier en atelier intérieur/ extérieur (photométrique et endurance). Equivalent IP44 minimum.
 - La fourniture de justificatif d'endurance (auto-certification) pour l'ensemble du luminaire (enveloppe, source lumière et alimentations).
 - La fourniture des fiches techniques des éléments électriques en conformité EN 61347-2-13 C5e et (IEC 60068-2-52) et l'essai aux gaz toxiques (GR-1217-CORE)
 - La fourniture de modules Led et drivers de remplacement des sources Led (certification ou auto-certification)
 - La garantie 5 ans pièces et main d'œuvre (hors détérioration à la suite d'un problème technique en amont, détérioration à la suite d'un origine climatique, vandalisme et accidentelle).
- La fourniture, mise en place d'une nacelle élévatrice et repose avec fixations originelles conservées et restaurées, des 4 lanternes, compris toutes sujétions de l'entreprise, ainsi que le réglage de l'éclairage et mise en service
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE FERME – Pavillons AJK Phase 1

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.9 CREATION DE MAIN-COURANTE DANS L'ACCES PRINCIPAL DU BATIMENT - PAVILLON G



Création d'une main-courante dans l'accès principal du bâtiment – Pavillon G- Agence Goutal

Description de l'ouvrage à réaliser

- Main-courante en rehaussement d'un garde-corps existant en maçonnerie avec couvertine sommitale, pour mise aux normes de l'ensemble.
- L'inspiration, du dessin proposé et dessiné par l'architecte, est établie à partir d'un garde-corps existant d'un escalier situé dans l'annexe du pavillon A, et dessiné par l'architecte Tony Garnier.
- Le présent ouvrage comportera :
 - 1 lisse horizontale haute formant main-courante de section ronde de 0.04 m ;
 - 1 lisse horizontale basse,
 - des lisses verticales selon un rythme de 3 éléments répétitifs dont l'élément central permet la fixation de l'ouvrage sur le garde-corps existant.
- Dimensions approximatives des ouvrages :
 - 0.20 m de hauteur x 9.00 ml pour une main-courante soit 18.00ml pour les deux éléments.
- L'entreprise devra une reconnaissance de ces cotes sur le site lors de la visite d'appel d'offres.

Dispositions générales et particulières

En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

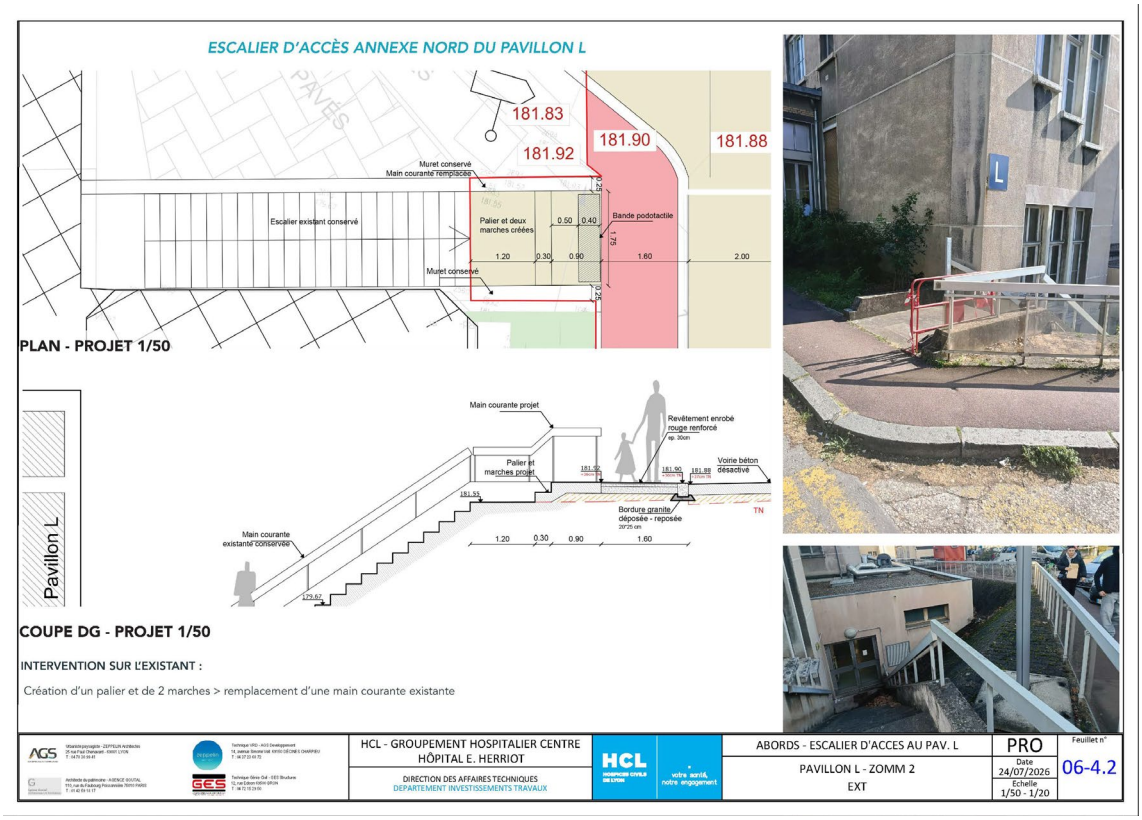
- La réalisation d'une main-courante conformément au plan projeté remis dans le dossier de consultation et établi par l'architecte, et comprenant :
 - Les relevés des existants,
 - Les plans des ouvrages à présenter à l'architecte et l'établissement des plans d'exécution à soumettre à la validation par VISA de l'architecte.
- Les fiches techniques de l'ensemble des matériaux proposés par l'entreprise et les fiches de sécurité si elles existent.
- Les propositions de fixations, et tous les travaux annexes : dépose avec d'éléments existants, percements, forages, carottages, rebouchages, calfeutrements et repose des ouvrages déposés compris les raccords quels qu'ils soient.
- Le brossage, dépoussiérage des ouvrages.
- Les assemblages des différentes pièces entre elles (si soudures, aucune aspérité ne sera tolérée).
- La mise en place des revêtements de finition : antirouille et couches de peinture teinte RAL 7016 (selon protocole HEH). L'entreprise inclura dans sa prestation une recherche et analyse stratigraphique qui pourra le cas échéant lui être demandé le maître d'œuvre : localisation non établie au moment de la rédaction du présent CCTP.
- La fourniture, les façons et les applications de tous les produits et pose de tous les matériaux nécessaires aux interventions décrites ci-après.
- La présentation et le montage à blanc, les reprises éventuelles à la demande de la MOE, le retour, les transports, la présentation définitive, les montages, calages, et les fixations sur le site.
- L'entreprise devra également tous les raccords de peinture et de scellement sur le site pour parfaire ses ouvrages.
- Sont inclus tous les coltinages, montages et difficultés d'accès et d'interventions quelles qu'elles soient, liés au passage du public.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 2 – Pavillon G Ouest

- Création d'une main-courante dans l'accès principal du bâtiment - Pavillon G
- Et selon plan graphique remis dans le dossier.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.10 COMPLEMENT DE MAIN-COURANTE EN ALUMINIUM POUR ESCALIER D'ACCÈS AU PAVILLON L



Complément en remplacement de main-courante en aluminium pour escalier d'accès au Pavillon L - Agence Zeppelin

Description de l'ouvrage à réaliser

- Main-courante de même facture (matériaux, section) que celle existante, et selon dessin remis par l'Agence Zeppelin.
- Le présent ouvrage comportera :
 - 1 lisse supérieure de section rectangulaire de sections droites et inclinée,
 - 4 lisses verticales formant poteau fixés sur le dessus du limon recréé.
- Dimensions approximatives des ouvrages :
 - Partie horizontale : 1.20 m + 0.90 m
 - Partie inclinée : 0.30 m en projection horizontale.
- L'ensemble de ces dimensions sera à reprendre en temps utile par l'entreprise.

Dispositions générales et particulières

En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :
- La réalisation de l'ouvrage.
- Les plans et les validations de l'architecte.
 - Les fiches techniques de l'ensemble des matériaux proposés par l'entreprise et les fiches de sécurité si elles existent.
 - Les propositions de fixations, et tous les travaux annexes : dépose avec d'éléments existants, percements, forages, carottages, rebouchages, calfeutrements et repose des ouvrages déposés compris les raccords quels qu'ils soient.
- Le brossage, dépoussiérage des ouvrages.
- Les traitements de surface ou finitions.

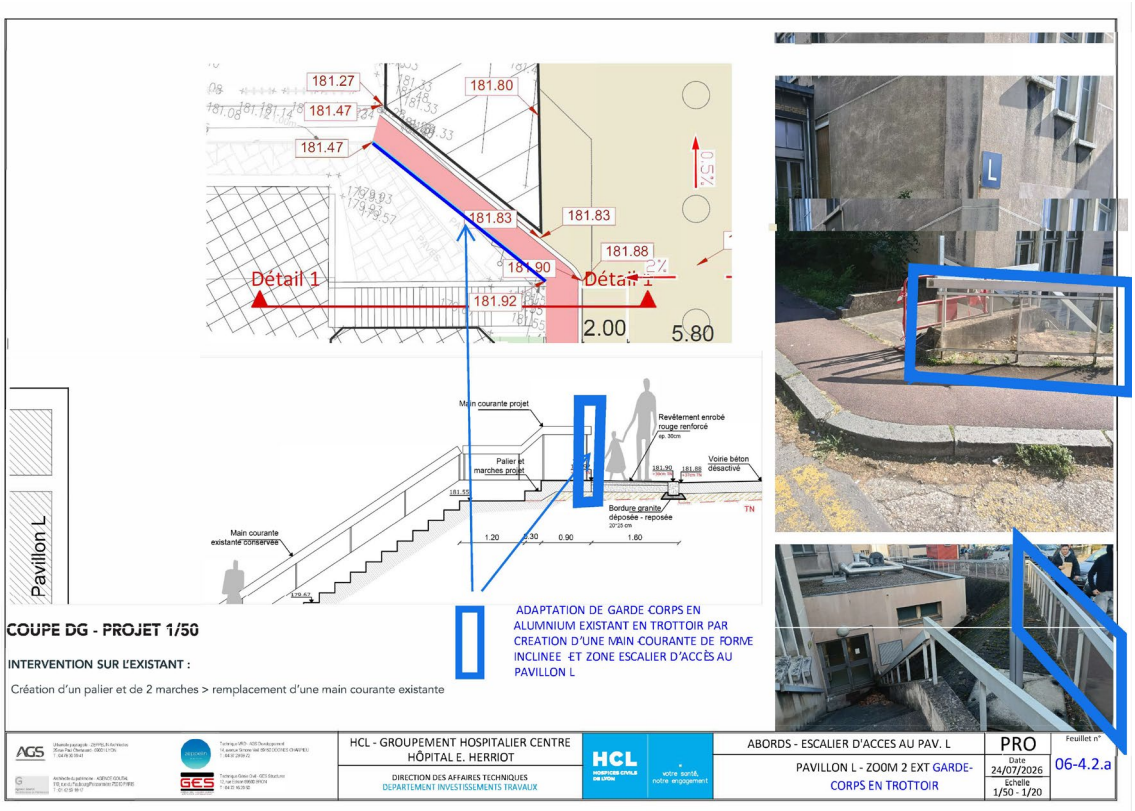
- La présentation et le montage à blanc, les reprises éventuelles à la demande de la MOE, le retour, les transports, la présentation définitive, les montages, calages, et les fixations sur le site.
- L'entreprise devra également tous les raccords et scellement sur le site pour parfaire ses ouvrages.
- Sont inclus tous les coltinages, montages et difficultés d'accès et d'interventions quelles qu'elles soient, liés au passage du public.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 3 – Pavillon M Ouest

- Complément en remplacement de main-courante en aluminium pour escalier d'accès au Pavillon L.
- Et selon plan graphique remis dans le dossier.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F.

2.10.1 ADAPTATION DE GARDE-CORPS EN ALUMINIUM EXISTANT EN TROTTOIR PAR CREATION D'UNE MAIN-COURANTE DE FORME INCLINEE - ZONE ESCALIER D'ACCÈS AU PAVILLON L



Adaptation du garde-corps à la nouvelle altimétrie du trottoir projeté par le remplacement de main-courante en aluminium

Description de l'ouvrage à réaliser

- Dépose de la main-courante existante en vue de son remplacement par une main-courante accompagnant l'inclinaison créée par la surélévation du trottoir (+0.20m) au droit du palier de l'escalier d'accès au Pavillon L et le maintien sans modification (+0.00m) du trottoir sur son autre extrémité.
- Main-courante neuve façonnée en forme « biseautée » de même facture (matériaux, largeur de section), cis toutes les interventions sur existant et accessoires complémentaires pour fixations, rehausses et pérennité de l'ouvrage.

- Le présent ouvrage comportera :
 - 1 lisse supérieure rehaussant et épousant le dénivelé créé.
 - La rehausse des poteaux du garde-corps existant.
- Dimensions approximatives des ouvrages :
 - Hauteur 0.20 m en partie haute à 0€ en partie inférieure.
 - Longueur environ 24.00 m.
- L'ensemble de ces dimensions sera à reprendre en temps utile par l'entreprise.

Dispositions générales et particulières

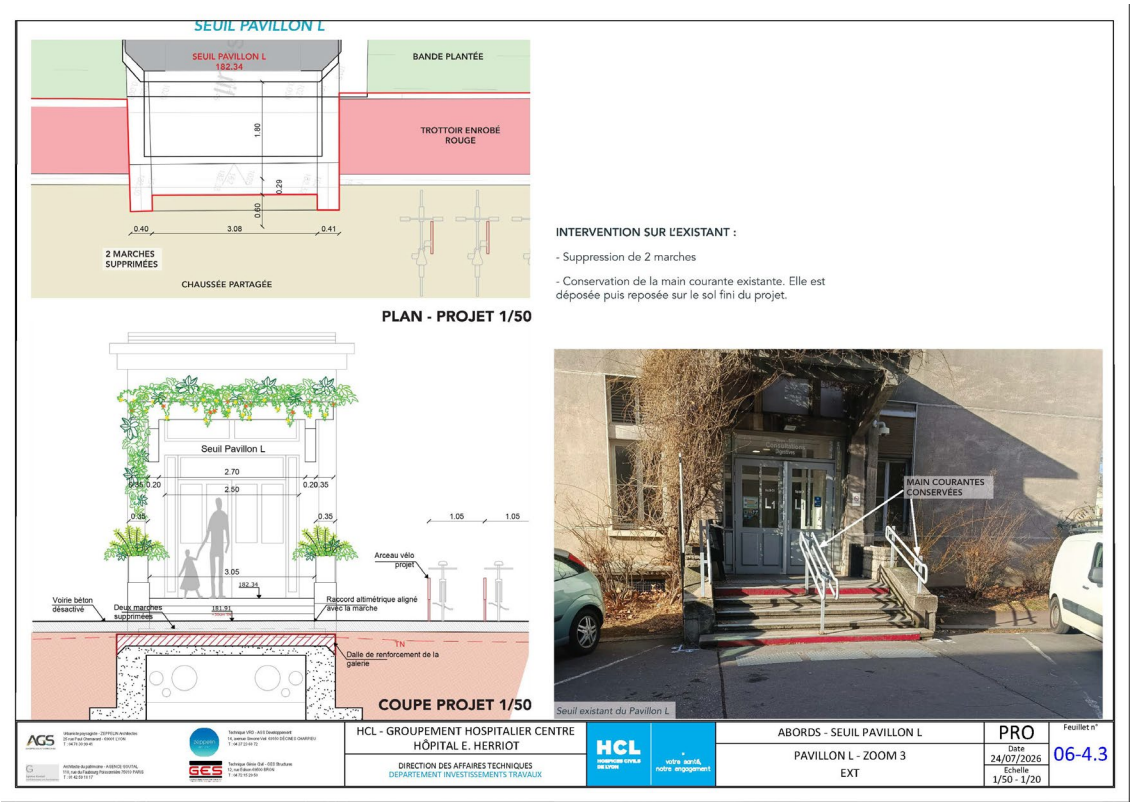
En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :
- La réalisation de l'ouvrage.
- Les plans et les validations de l'architecte.
- Les fiches techniques de l'ensemble des matériaux proposés par l'entreprise et les fiches de sécurité si elles existent.
- Les propositions de fixations, et tous les travaux annexes : dépose avec d'éléments existants, percements, forages, carottages, rebouchages, calfeutrements et repose des ouvrages déposés compris les raccords quels qu'ils soient.
- Le brossage, dépoussiérage des ouvrages.
- Les traitements de surface ou finitions.

- La présentation et le montage à blanc, les reprises éventuelles à la demande de la MOE, le retour, les transports, la présentation définitive, les montages, calages, et les fixations sur le site.
- L'entreprise devra également tous les raccords et scellement sur le site pour parfaire ses ouvrages.
- Sont inclus tous les coltinages, montages et difficultés d'accès et d'interventions quelles qu'elles soient, liés au passage du public.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 3 – Pavillon M Ouest
- Main-courante du garde-corps de trottoir.
- Et selon plan graphique remis dans le dossier.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F**.**

2.11 DEPOSE ET REPOSE DE MAIN-COURANTES POUR SEUIL DU PAVILLON L



Dépose et repose de main-courantes pour seuil du Pavillon L – Agence Zeppelin

Description de l'ouvrage à réaliser

- Main-courantes sur deux poteaux.
- Dimensions approximatives des ouvrages :
 - En projection horizontale : +/- 2.00 ml
- L'ensemble de ces dimensions sera à reprendre en temps utile par l'entreprise.

Dispositions générales et particulières

En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

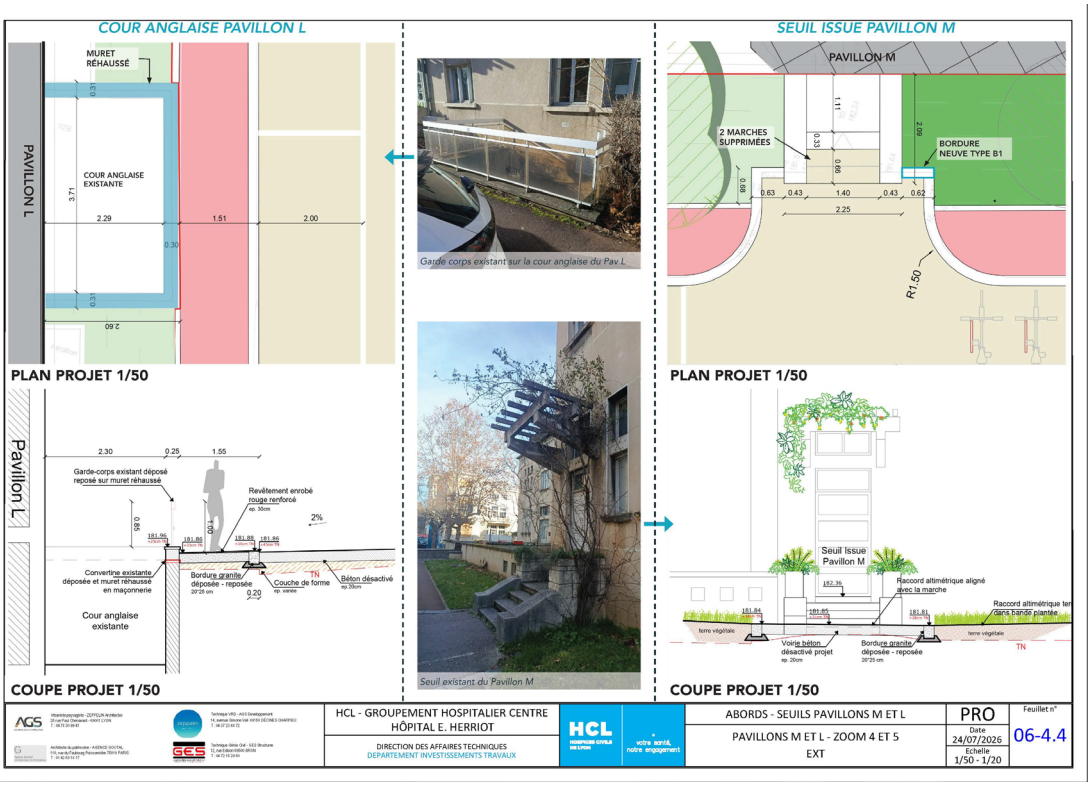
- La dépose avec soin par carottage, percements, et autres à réaliser dans les règles de l'art avec toutes les protections des existants contigus.
- Les protections des ouvrages déposés, et la mise à disposition du maître d'ouvrage en vue de leur stockage dans un endroit sec et à l'abri pendant toute la durée des interventions sur l'emmarchement existant.
- Leurs retours sur le site et l'enlèvement aux dp des protections, compris tri sélectif.
- Les façons de réservations dans les existants, les repérages : les nouveaux forages, percements, carottages, …incluant les protections des existants, ou les réutilisations des anciens ancrages.
- Les présentations sur site de pose, les nettoyages des pieds de poteaux de toutes traces anciens scellements, les calages, ajustements, scellement et calfeutrement de finitions.
- Le brossage, dépoussiérage des ouvrages.
- Les traitements de surface ou finitions : comme les remises en peinture, après décapage et traitement antirouille. La teinte de finition sera validée par l'architecte en temps utile.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Les manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 3 – Pavillon M Ouest

- Dépose et repose de main-courantes pour seuil du Pavillon L.
- Et selon plan graphique remis dans le dossier.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F.

2.12 DEPOSE ET REPOSE DE GARDE-CORPS SUR MURET REHAUSSE SEUIL PAVILLON L



Dépose et repose de garde-corps sur muret rehaussé seuil du Pavillon L – Agence Zeppelin

Description de l'ouvrage à réaliser

- Garde-corps en trois linéaires entourant une cour anglaise et comportant des main-courantes des poteaux et du remplissage extérieur « vitré ».
- Dimensions approximatives des ouvrages :
 - 2.60 + 3.71 + 2.60 ml soit environ +/- 9 à 10 ml en projection horizontale
- L'ensemble de ces dimensions sera à reprendre en temps utile par l'entreprise.

Dispositions générales et particulières

En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

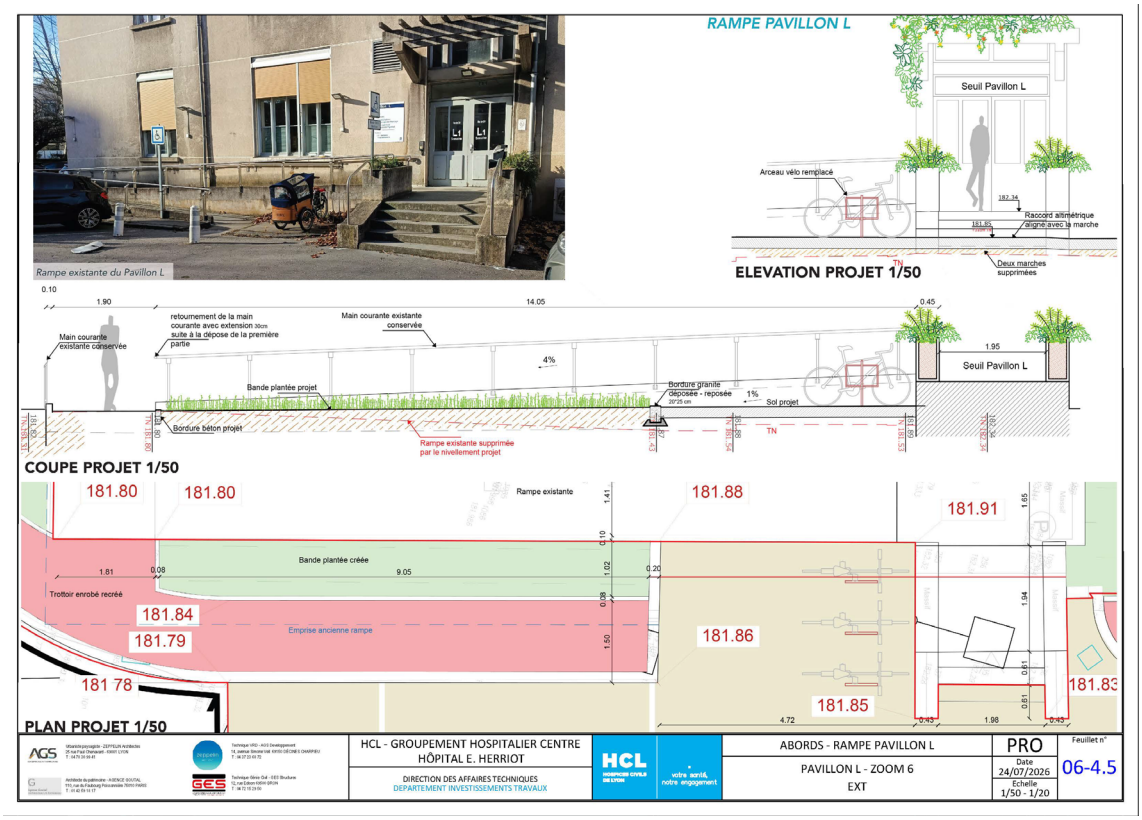
- La dépose avec soin compris tous démontages des éléments, carottages, percements, et autres à réaliser dans les règles de l'art avec toutes les protections des existants contigus.
- Les protections des ouvrages déposés, et la mise à disposition du maître d'ouvrage en vue de leur stockage dans un endroit sec et à l'abri pendant toute la durée des interventions de rehausse de dessus de muret existant.
- Leurs retours sur le site et l'enlèvement aux dp des protections, compris tri sélectif.
- Les façons de réservations dans les nouveaux ouvrages, les repérages : les nouveaux forages, percements, carottages, …incluant les protections des existants, ou les réutilisations des anciens ancrages. Les façons d'étanchéité quelles qu'elles soient au niveau des fixations.
- Les présentations sur site de pose, les nettoyages des éléments (pieds de poteaux de toutes traces anciens scellements…), les calages, ajustements, scellement et calfeutrement de finitions, compris toutes platines rapportées fixations incluses.
- Le brossage, dépoussiérage des ouvrages.
- Le remontage des éléments, les traitements de surface ou finitions : remises en peinture, après décapage et traitement antirouille : teinte de finition dito existante.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 3 – Pavillon M Ouest

- Dépose et repose de garde-corps sur muret rehaussé seuil du Pavillon L
- Et selon plan graphique remis dans le dossier.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F.

2.13 RETOURNEMENT DE MAIN-COURANTE EN EXTENSION - RAMPE PAVILLON L



Retournement de main-courante en extension – Rampe Pavillon L – Agence Zeppelin

Description de l'ouvrage à réaliser

- Main-courante de garde-corps existante à prolonger de la longueur d'un pureau de marche.
- Dimensions approximatives des ouvrages : environ 0.30 m
- L'ensemble de ces dimensions sera à reprendre en temps utile par l'entreprise.

Dispositions générales et particulières

En sus des prestations décrites aux articles du chapitre 1 l'entreprise devra :

- Le relevé de la main-courante existant et la réalisation d'une extension de la largeur du pureau de la première marche à franchir.
- Le dessin de l'extension et sa soumission à l'avis de l'architecte tout en respectant les normes et textes en vigueur.
- La réalisation de l'extension qui sera de même facture que celle existante concernant le la forme/section, éléments d'assemblage, couleur, etc… et traitement de finition.
- Les fournitures, matériaux, matériels, les façonnages et toutes autres interventions sur neufs et sur existants, les percements, etc ….les assemblages, liste non exhaustive.
- Les protections des ouvrages existants.
- Les présentations sur site de pose, les nettoyages des éléments (pieds de poteaux de toutes traces anciens scellements…), les calages, ajustements, scellement et calfeutrement de finitions, compris toutes platines rapportées fixations incluses.
- Le brossage, dépoussiérage des ouvrages.
- Le remontage des éléments, les traitements de surface ou finitions : remises en peinture, après décapage et traitement antirouille : teinte de finition dito existante.
- Ensemble d'ouvrages à réaliser dans les règles de l'art.
- Manutentions des déchets résultant de ces opérations en attente d'enlèvement, et leur enlèvement aux décharges publiques, y compris tri sélectif.

Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 3 – Pavillon M Ouest

- Dépose et repose de garde-corps sur muret rehaussé seuil du Pavillon L
- Et selon plan graphique remis dans le dossier.

Mode de métré : Voir détails C.D.P.G.F.

2.14 GRAVOIS

Les gravois provenant des opérations décrites ci-avant et non comptabilisés dans les précédents articles. L'ensemble sera descendu et évacué à la décharge par le présent lot. Cette prestation étant incluse dans les présents prix forfaitaires.

Localisations : TRANCHE FERME – Pavillon AJK Phase1
Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 2 – Pavillon G Ouest
Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 3 – Pavillon M Ouest

2.15 DOE DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES

Dispositions générales :
En sus des prestations décrites aux articles des chapitres I du CCPT TCE et II du présent CCTP, l'entreprise devra :

- Les DOE en cinq exemplaires papiers accompagnés chacun d'un CD à fournir avec tous les documents nécessaires.
- Ils comporteront également un rapport technique sur l'ensemble des différentes interventions, mises en œuvre qu'elle aura exécuté, y comprenant dosages et noms des produits ; ordre des interventions, phasages et un rapport photographique chronologique, sur la réalisation des réalisations des travaux selon indications de l'A.C.M.H., et après la fin des interventions.
- Ces rapports écrits et photographiques seront des originaux et non des photocopies ou scan…. (Les photocopies couleurs ou noires et blanches des photographies ne sont pas admises).

Dispositions particulières :

- Rappel : à remettre en cinq exemplaires à l'ACMH. Le maître d'œuvre rappelle également que les remises de DOE directement au maître d'ouvrage ne comptent pas dans les cinq exemplaires que l'entreprise doit IMPERATIVEMENT remettre au maître d'œuvre.

Localisations : TRANCHE FERME – Pavillon AJK Phase1
Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 2 – Pavillon G Ouest
Localisations : TRANCHE OPTIONNELLE 3 – Pavillon M Ouest
Sur l'ensemble des travaux réalisés par le présent lot.

Mode de métré : inclus dans les prix forfaitaires.

2.16 DEPENSES CONTROLEES

Dispositions générales

Prévision rendue contractuelle par le présent C.C.T.P. pour :

Mise à disposition d'une équipe comprenant :

Niveau I : Heures d'ouvrier d'exécution
Niveau II : Heures d'ouvrier professionnel
Niveau III : Heures de compagnon professionnel
Niveau IV : Heures de maître ouvrier ou chef d'équipe

Les prix d'unité souscrits comprendront toutes les primes, indemnités, paniers et tacots de toutes sortes ainsi que la valeur des matériels, de l'outillage utilisé, etc. … fournitures.

Le compte en plus ou en moins sera établi à l'exécution des ouvrages sur présentation d'attachements à soumettre en temps opportun à l'acceptation du Maître d'Œuvre.

Localisations

Mode de métré : à l'heure par catégorie d'intervenant
Ces travaux seront réglés sur attachements écrits dûment signés par l'Architecte en temps utile.

3. NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet d'ordres formels et écrits.

C.C.T.P. établi par l'Architecte.

(Lu et approuvé sans réserve)
Par l'Entreprise soussignée :
A : Le: